Division Parcellaire

Par Lu85	

Bonjour,

Mon compagnon et moi-même souhaitons acheté un terrain de 4500 m² et faire une division parcellaire en 3 lots dont un pour y construire notre résidence principale.

La vente de ses 2 lots nous servira à payer le terrain de notre résidence principale.

Questions:

- Aurons-nous des impôts à payer sur la plus-value immobilière sachant qu'elle servira à payer notre terrain de notre résidence principale?
- Est ce mieux de réaliser cette division en tant que personne physique et ou tant que société?
- Nous ne sommes ni mariés ni pacsés et il y a enfants (2 d'une précédente union pour mon compagnon et 1 enfant en commun). Devons nous régulariser cette situation?

Vous remerciant